

Le Fonds Monétaire International FMI

Table des matières

INTRODUCTION

<i>Genèse du Fonds Monétaire International.</i>	5
<i>La conférence de Bretton-Woods (1^{er}-22 juillet 1944).</i>	8
<i>La constitution du F.M.I.</i>	10
<i>Le F.M.I de 1945 à 2009 : un survol historique.</i>	11

ASPECTS INSTITUTIONNELS

CHAPITRE I : L'APPARTENANCE AU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	17
I- La participation au F.M.I.	17
<i>Le processus d'admission.</i>	18
<i>Le système des quotes-parts (ou quotas).</i>	20
<i>Avoir ou non une monnaie convertible : pays de l'article VIII et pays de l'article XIV.</i>	24
II- Le retrait du F.M.I.	26
<i>Le droit de retrait.</i>	26
<i>Le retrait obligatoire : l'expulsion.</i>	28

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE II : L'ORGANISATION DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL.....	31
<i>Le Conseil des gouverneurs.</i>	32
<i>Le Conseil d'administration.</i>	34
<i>Le Directeur général.</i>	37
<i>Le personnel.</i>	40
<i>Le Collège : un organe mort-né (?)</i>	41
CHAPITRE III : LE FONCTIONNEMENT DU F.M.I.	43
I. Le statut juridique du Fonds monétaire.	43
<i>La personnalité juridique du Fonds.</i>	44
<i>Une personnalité protégée : les privilèges et immunités du Fonds.</i>	46
<i>L'adaptation aux changements de circonstances.</i>	50
A- L'amendement.....	51
B- La liquidation.....	54
C- La suspension.	55
II. La prise de décision au sein du Fonds monétaire.	57
<i>Le contrôle du Fonds monétaire.</i>	57
<i>Les majorités requises.</i>	58
III. Le pouvoir « quasi-législatif » du Fonds monétaire.	62
<i>Un large pouvoir de décision.</i>	64
<i>Un régime juridique imprécis.</i>	66
IV. Le pouvoir « quasi-judiciaire » du Fonds monétaire. ..	68
<i>Sa fonction d'interprétation</i>	69
<i>Sa fonction de règlement des différends.</i>	72

LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

**MISSIONS
DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL**

CHAPITRE I : LE CODE DE BONNE CONDUITE MONETAIRE.....	77
I. Le régime de droit commun.....	78
<i>Le maintien de taux de change ordonnés.....</i>	<i>78</i>
A- L'interdiction des dévaluations/dépréciations compétitives.....	79
B- L'interdiction des taux de change multiples.....	81
C- De la stabilité initiale au flottement généralisé des monnaies.....	83
I). LE SYSTEME INITIAL DE LA PARITE-OR.....	83
II) LE SYSTEME ACTUEL DES TAUX DE CHANGE FLOTTANTS.....	85
<i>La convertibilité monétaire.....</i>	<i>89</i>
A- Une convertibilité courante.....	91
B- L'exclusion des mouvements de capitaux.....	93
C- Des objectifs largement dépassés.....	95
<i>Obligations annexes.....</i>	<i>96</i>
A- Obligations en matière de paiements internationaux. .	96
B- Obligations à l'égard du Fonds monétaire.....	98
II. Les régimes d'exception.....	99
<i>Le régime de la période transitoire (ou les « pays de l'article XIV »).....</i>	<i>99</i>
<i>Le régime de monnaie rare.....</i>	<i>100</i>
III. Le contrôle exercé par le Fonds monétaire.....	101
<i>Un contrôle à géométrie variable.....</i>	<i>102</i>

TABLE DES MATIERES

<i>Les moyens de contrôle</i>	104
<i>Sanctions</i>	105
IV. Les lacunes du code de bonne conduite de Bretton- Woods.	106
<i>Les lacunes spécifiques liées à l'imperium étatique.</i>	107
<i>Les lacunes systémiques.</i>	111
A- L'exclusion des mouvements de capitaux	112
B- commerce et monnaie : des liens juridiques quasi- inexistants.	113
C- L'absence de prise en considération des pays en développement en tant que tels.	115
CHAPITRE II : LE DROIT A L'AIDE	117
I- Les ressources du Fonds monétaire	118
<i>Les ressources propres du Fonds monétaire.</i>	118
<i>Les ressources empruntées du Fonds monétaire.</i>	121
A- Les emprunts auprès des pays membres.	121
I- LES EMPRUNTS BILATERAUX.	121
II- LES EMPRUNTS GROUPEES.	123
- Les Accords Généraux d'Emprunt (AGE).....	124
- Les Nouveaux Accords d'Emprunt (N.A.E.).....	129
B- L'absence de recours aux marchés financiers privés..	133
II. L'utilisation des ressources du Fonds monétaire.	135
<i>Les modalités d'accès aux ressources du Fonds.</i>	135
I- LES TIRAGES	136

LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

II- LES ASSUREMENTS DE TIRAGE. (OU ACCORDS DE CONFIRMATION).....	137
<i>Les conditions d'accès aux ressources du Fonds.</i>	140
A- Limites statutaires.	140
B- La politique suivie par le FMI.....	143
I- LES DEROGATIONS ACCORDEES PAR LE FONDS	144
II- LES POLITIQUES GENERALES DU FONDS	145
III- LES POLITIQUES SPECIFIQUES DU FMI : LES NOUVELLES FACILITES.....	150
CHAPITRE III : LE POUVOIR DE CREATION MONETAIRE DU FONDS : LES DROITS DE TIRAGE SPECIAUX (D.T.S.)	155
<i>Historique des droits de tirage spéciaux</i>	156
<i>Définition des droits de tirage spéciaux</i>	161
<i>Nature des droits de tirage spéciaux</i>	162
<i>La participation des Etats membres du Fonds au compte de tirage spécial</i>	164
<i>Droits des participants</i>	165
<i>Obligations des participants</i>	165
<i>Allocation et annulation de droits de tirage spéciaux</i>	166
<i>Utilisation des droits de tirage spéciaux</i>	169
<i>Gestion des droits de tirage spéciaux</i>	171
<i>Droits de tirages spéciaux et réserves monétaires internationales</i>	173
<i>Le droit de tirage spécial en tant qu'unité de compte internationale</i>	174

TABLE DES MATIERES

CONCLUSION

<i>Des ressources en voie de reconstitution</i>	175
<i>Une politique financière à affiner</i>	178
<i>Le rééquilibrage dans la gouvernance</i>	179
BIBLIOGRAPHIE	183
ABREVIATIONS	187
INDEX THEMATIQUE	189
TABLE DES MATIERES.....	197